

CCAS de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .14 / 2025

DATE DE LA CONVOCATION :

28/11/2025

DATE DE PUBLICATION :

12 DEC. 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 04 décembre à 18h30, le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 17

Membres présents : 12

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

Mme BIGEL Anne-Marie - M. BRUN Fernand - Mme DELOR Isabelle - Mme DUPONT Karine - Mme DURANDO Danielle - M. DUVEAU Francis - Mme GACNIK Marie-France - Mme THIERRY Martine - M. RABILLER Noël - M. ROSSI Patrick - Mme SCOTTO Fabienne - Mme VEZZOSO Andrée

Etaient représentés :

Mme YZQUIERDO Laurence donne procuration à Mme GACNIK Marie-France

Mme BOUCHER Julie donne procuration à Mme THIERRY Martine

M. GAUTIER Franck donne procuration à M. RABILLER Noël

Etaient Absent(e)s :

Mme DOLE Stéphanie - M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame SCOTTO Fabienne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Président expose que considérant la demande de subvention de fonctionnement adressée au Département du Var pour un montant de 36 537,85 €, il convient d'inscrire cette recette au budget annexe du CCAS, chapitre 74.

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants en dépenses au chapitre 011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11 et suivants relatifs aux décisions modificatives des budgets publics,

VU le budget primitif 2025 du CCAS adopté le 27 mars 2025,

VU le tableau récapitulatif des mouvements de crédits exposé à l'article 1 de la présente délibération,

CONSIDERANT la demande de subvention de fonctionnement adressée au Département du Var pour un montant de 36 537,85 €,

CONSIDERANT qu'il convient d'inscrire cette recette au budget annexe du CCAS, chapitre 74,

CONSIDERANT qu'il convient, pour équilibrer le budget, d'ouvrir les crédits correspondants en dépenses au chapitre 011,

ET APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1. Adjustements budgétaires

Il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

Impulsion	OUVERT	REDUIT
OF 011 6232 410	36 537,85	
R P 74 7473 410	36 537,85	

Article 2. Équilibre budgétaire

Ces mouvements n'altèrent pas l'équilibre général du budget, les ouvertures de crédits en dépenses étant compensées par des ouvertures de crédits en recettes à due concurrence.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20251204-DELCCAS14_2025-DE

Article 3, Exécution

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité conformément aux dispositions en vigueur.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Délibération votée à l'unanimité

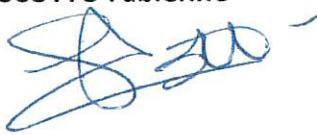
POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance

SCOTTO Fabienne



Le Président du CCAS

BRUN Fernand



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20251204-DELCCAS14_2025-DE

